

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 9 décembre 2019 à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-12-09-5176 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 9 décembre 2019 à 18 h 39.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 9 décembre 2019, à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Autorisation - Contrat à Couverture Germain Thivierge pour la réfection du bassin 4 de la toiture au 72, rue Dalhousie;
- D) Autorisation – Octroi de contrat à Sonar consultants en acoustique – Modélisation acoustique et recommandations pour le contrôle de bruit de ventilateurs sur l'immeuble industriel du 4 rue Lorne;
- E) Autorisation - Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables;
- F) Autorisation – Octroi du contrat pour la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets ;
- G) Période de questions;
- H) Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-12-09-5177 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 9 décembre 2019 tel que présenté.

Adopté

Contrat à Couverture Germain Thivierge pour la réfection du bassin 4 de la toiture au 72, rue Dalhousie

Considérant que l'état du bassin 4 de la toiture de l'immeuble industriel du 72, rue Dalhousie nécessite des travaux de réfection;

Considérant la résolution no 19-07-02-5025 octroyant un contrat à la compagnie Mallette & Lachance Inc pour la réfection du bassin 4 en asphalte et élastomère au coût de 55 890,00 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant que la compagnie Mallette & Lachance a avisé la Ville, dans un courriel daté du 5 décembre, leur impossibilité à réaliser ce contrat en 2019 pour des raisons hors de leur contrôle ;

Considérant la soumission reçue de Couvertures Germain Thivierge (2012) pour la fourniture et la pose d'un revêtement sur une superficie d'environ 6 450 pieds carrés pour le bassin 4 pour un montant de 70 100 \$ plus les taxes applicables incluant la location d'une grue.

19-12-09-5178

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal abroge la résolution no 19-07-02-5025 octroyant un contrat à la compagnie Mallette & Lachance Inc pour la réfection du bassin 4 en asphalte et élastomère au coût de 55 890,00 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Couvertures Germain Thivierge 2012 au montant 70 100 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense 70 100 \$ soit financée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

Adopté

Contrat à Sonar consultants en acoustique inc. – Modélisation acoustique et recommandations pour le contrôle du bruit de ventilateurs - Immeuble industriel du 4, rue Lorne

Considérant les résultats de l'étude de bruit environnemental de 24 heures en provenance des unités mécaniques sur le toit de l'immeuble industriel du 4, rue Lorne transmis par la firme Sonar consultants en acoustique inc;

Considérant que suite à cette étude, la Ville désire obtenir des recommandations de correctifs acoustiques;

Considérant l'offre de service no 19-241-01 reçue de la compagnie Sonar consultants en acoustique inc. pour un contrat de modélisation acoustique et des recommandations pour le contrôle du bruit pour un montant de 1 995 \$ plus les taxes applicables.

19-12-09-5179

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Sonar consultants en acoustiques inc au coût de 1 995 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 1 995 \$ soit financée à 50% à même le budget 02-621-02-522 et que l'autre 50% soit facturé au locataire du 4, rue Lorne, suite 105.

Adopté

Autorisation – Octroi du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables

Considérant que la Ville désire octroyer un contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables;

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, les municipalités peuvent conclure une entente de gré à gré pour la fourniture de services;

Considérant l'offre de service soumise par la municipalité de Saint-Anicet pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Huntingdon.

19-12-09-5180

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre de service soumis par la municipalité de Saint-Anicet pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables pour une durée de 2 ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021), avec possibilité de renouvellement d'un an.

Que la Ville de Huntingdon accepte les coûts proposés dans ce contrat, soit :

➤ **Par unités d'occupation :**

Collecte	51.95 \$
Transport	<u>25.50 \$</u>
Total	<u>77.45 \$</u>

➤ **Par tonne métrique :**
Traitement selon le prix facturé par le Centre de tri

Que le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert, soient autorisés à signer le protocole d’entente à cet effet.

Que la dépense soit financée à même les crédits du poste budgétaire 02-452-21-446 qui sera prévu à cet effet aux budgets des exercices financiers 2020 et 2021.

Adopté

Autorisation – Octroi du contrat pour la collecte, le transport et l’enfouissement des déchets

Considérant que la Ville désire octroyer un contrat pour la collecte, le transport et l’enfouissement des déchets;

Considérant qu’en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, les municipalités peuvent conclure une entente de gré à gré pour la fourniture de services;

Considérant l’offre de service soumise par la municipalité de Saint-Anicet pour la collecte, le transport et l’enfouissement des déchets sur le territoire de la Ville de Huntingdon.

19-12-09-5181

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

Que la Ville de Huntingdon accepte l’offre de service soumis par la municipalité de Saint-Anicet pour la collecte, le transport et l’enfouissement des déchets pour une durée de 2 ans (1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021), avec possibilité de renouvellement d’un an.

Que la Ville de Huntingdon accepte les coûts à la tonne métrique proposés dans ce contrat, soit :

Collecte	51.95 \$	
Transport	25.50 \$	
Enfouissement	66.00 \$	
<i>Sous-total</i>	143.45 \$	
Redevances	23.07 \$	selon le taux établi par le Gouv. Qué.
Total	166.52 \$	

Que la dépense soit financée à même les crédits du poste budgétaire 02-451-10-446 qui sera prévu à cet effet aux budgets des exercices financiers 2020 et 2021.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-12-09-5182

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 39.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière